



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal du Dimanche 05 juillet 2020 à 10 heures

L'an deux mille-vingt, le dimanche premier juillet, à dix heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : SANCHEZ Florence – BONNEAU Henry-Paul – MICHEL Fabienne – PAGNIER Jean-Claude – REBOUL Sonia – LACANAL Géraldine – BERNABEU Michel – ARRIGO Marianne – VANDERMEERSCH Bruno – GUENAL Gaëlle – MARIEZ Pierre – BRUN GHALEM Céline – CROS Pierre – ADGE LAGALIE Jenny – ADGE Terry – BARTHELEMY Françoise – HERNANDEZ Bruno – LAMBERT Lydie – BARBE Fabrice – CECILLON PINTENO Béatrice – DAUGA Jean-Marc – LOPEZ André – PEYROTTE Véronique – BARONE Sylvain – GRANIER Laurence – BORDENAVE Thomas – CHARAYRON Emmie – CHAUZY Sébastien

Etait absent excusé avec procuration :

Gérard ORTUNO a donné procuration à Florence SANCHEZ

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jacques ADGE, Maire sortant qui rend compte des résultats du second tour des élections municipales du 28 juin 2020. Il installe dans leurs fonctions les 29 membres du Conseil municipal, les 22 premiers de la liste « Poussan un nouvel art de vivre » et les 7 premiers de la liste « Poussan tout simplement ». Il désigne M. Michel BERNABEU, doyen de l'assemblée pour présider la suite de la séance jusqu'à l'élection du Maire. M. Michel BERNABEU désigne Mme Emmie CHARAYRON, secrétaire de séance ; M. Terry ADGE et M. Thomas BORDENAVE, assesseurs.

Rapport n° 1 : Election du Maire

Rapporteur : M. BERNABEU

M. BERNABEU fait appel à candidatures, seule Mme Florence SANCHEZ est candidate. Après le bon déroulement des opérations de vote, le Conseil municipal élit Mme Florence SANCHEZ, Maire de la Commune de Poussan, à **LA MAJORITE**.

Rapport n° 2 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

Le Conseil municipal approuve la création de 8 postes d'Adjoints au Maire, à **LA MAJORITE**.

Rapport n° 3 : Election des Adjoints.

Rapporteur : Mme le Maire.

Mme le Maire fait appel à candidature, deux listes sont déposées : liste Henry-Paul BONNEAU et liste André LOPEZ.

Après le bon déroulement des opérations de vote, la liste Henry-Paul BONNEAU est élue, à **LA MAJORITE**.

Rapport n° 4 : Adoption de la charte de l' élu local

Rapporteur : Mme le Maire.

Mme le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, cette dernière est ensuite adoptée par le Conseil municipal, à **L'UNANIMITE**.

Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 11 heures.